

---

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains  
chargée de l'examen du rapport PR21.19PR  
concernant  
les jetons et indemnités diverses des membres du Conseil communal et  
de son Bureau pour la législature 2021-2026**

---

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 18 mai 2021.

Elle était composée de Madame Mme Aurélie Maude HOFER et Messieurs Jean-François CAND, Thierry GABERELL, Pascal GAFNER, Philippe GRUET, Pierre-Jean RIEDO et du soussigné, désigné président.

La délégation du Bureau était composée de Mmes Natacha RIBEAUD EDDAHBI, Présidente, Judith NOTTER, 1<sup>ère</sup> Vice-présidente et M. Roland VILLARD, 2<sup>e</sup> Vice-président. Nous les remercions pour la qualité du travail effectué pour établir ce préavis et pour leurs réponses claires et complètes aux questions de la commission.

### Introduction

Les propositions du Bureau visent à avoir des indemnités plus égalitaires avec un ratio de CHF 20.-/h. et plus proche du fonctionnement des commissions, notamment en valorisant les commissions de moins de 3 heures, qui correspondent plus au fonctionnement actuel des commissions permanentes. Sur l'année politique 2019-2020, la répartition des durées des commissions ad hoc et permanentes est illustrée sur la Figure 1, avec la moitié des commissions à moins de 2 heures, 86% des commissions à moins de 3 heures et seulement deux commissions d'une journée complète.

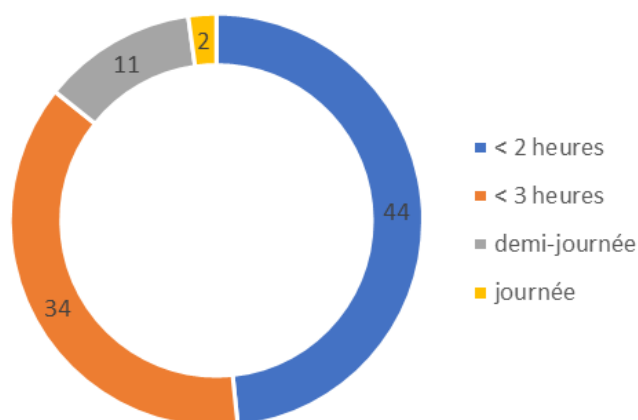


Figure 1 : Répartition des durées de commissions ad hoc et permanentes en 2019-2020

Dans le même esprit, le Bureau propose d'adapter le montant des indemnités pour certaines présidences et pour la rédaction de certains rapports.

Le Bureau relève également une augmentation de la charge de travail du secrétariat du Conseil communal, dû à la longueur des séances du Conseil communal et à certains événements particuliers, comme les nombreux recours contre la taxe déchet, qui ont été traité par les secrétaires. Pour définir les besoins, les tâches et l'organisation des processus de travail du Bureau, une analyse externe de son fonctionnement sera menée. Les résultats et propositions de cette étude sont attendus en 2022, mais il est évident, à l'heure actuelle, que les 1.4 EPT du secrétariat ne suffisent pas à remplir les tâches ordinaires et qu'un recours systématique à un budget complémentaire est nécessaire.

## Discussions de la commission

La commission salue et comprend les réflexions menées par le Bureau, en collaboration avec les Commissions de gestion et des finances et soutient la valorisation des petites commissions. Elle souhaite néanmoins maintenir les indemnités à CHF 100.- et CHF 250.- pour les commissions de demi-journées et de journées complètes respectivement, pour tenir compte des potentielles pertes de gains des commissaires et assurer un accès plus démocratique aux commissions permanentes, en particulier pour les élu-e-s à bas revenus. Cette proposition d'amendement a été acceptée à l'unanimité de la commission.

Une minorité de la commission souhaitait laisser la possibilité au Bureau d'augmenter le nombre d'EPT dévolu au secrétariat jusqu'à 1.5 EPT, pour avoir une meilleure cohérence entre les conditions d'engagement des secrétaires et le travail effectivement demandé. La majorité de la commission a cependant rejeté cette proposition d'amendement, pour ne pas aller à l'encontre de la proposition du Bureau. Il a également été rappelé que le nombre d'EPT peut être modifié en cours de législature, moyennant un nouveau préavis. Cette proposition a donc été refusée à 2 voix pour, 4 voix contre et une abstention.

## Amendement

- Annexe 1 : Point 7. Membres du Conseil
  - Jeton de présence par séance de commission (1/2 jour) : ~~CHF 90.-~~ **CHF 100.-**
  - Jeton de présence par séance de commission (1 jour) : ~~CHF 200.-~~ **CHF 250.-**
- Article 1 : *Les jetons et indemnités des membres du Conseil communal et de son Bureau sont fixés conformément à l'annexe 1 **telle que modifiée** pour la législature allant du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2026.*
- Article 2 : Inchangé

## Conclusions

La commission tient à souligner la qualité du travail effectué par le Bureau et des réflexions qui ont permis l'élaboration de ce préavis. Les modifications proposées correspondent mieux au fonctionnement de notre Conseil et permettent de valoriser certaines tâches. La commission a néanmoins souhaité maintenir les indemnités pour les commissions de demi-journées et de journées complètes à leur niveau actuel, pour tenir compte des potentielles pertes de gains. La majorité de la commission préfère suivre le préavis du Bureau, qui demande de maintenir un secrétariat à 1.4 EPT et de compenser certaines tâches par le biais du budget communal.

Convaincue de la nécessité de mettre à jour les indemnités des membres du Conseil communal et de son Bureau, la commission vous invite, à l'unanimité de ses membres, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à soutenir ce préavis tel qu'amendé.

Younes SEGHROUCHNI, rapporteur

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal line with a stylized flourish above it.

Yverdon-les-Bains, le 28 mai 2021